



23 FEV 2015

ZM/IRA  
**REPUBLIQUE DU NIGER**  
Fraternité Travail Progrès

-----  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA COOPERATION  
DE L'INTEGRATION AFRICAINE  
ET DES NIGERIENS A L'EXTERIEUR  
-----

Direction Générale des Relations Bilatérales *8*

-----  
Direction Europe-Amérique-Océanie *39*

N° 001947 DGRB/DEURAMO/D3

<b>ENTREE</b>
DATE: 24 / 02 / 2015
DOSSIER N° 71300
GESTION:

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur de la République du Niger présente ses compliments à l'Ambassade de Belgique-Bureau de Coopération au Développement - et conformément aux suggestions du Comité Spécial des Partenaires tenu le 17 avril 2014 à Niamey, a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint, pour financement par le dernier reliquat de 800.000 euros du projet ARMFD II (Augmentation des Revenus Monétaires des Femmes de Dosso phase II), les termes de référence du Projet d'Appui à la scolarisation des filles dans les communes de la région de Dosso.

Le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur de la République du Niger remercie l'Ambassade de Belgique-Bureau de Coopération au Développement- de son aimable entremise et saisit cette occasion pour lui renouveler les assurances de sa haute considération *ca*

**AMBASSADE DU ROYAUME DE BELGIQUE**  
**BUREAU DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT**

**Niamey**



**RÉPUBLIQUE DU NIGER**

Fraternité - Travail - Progrès

**MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES  
SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORMATIONS, EXAMENS ET  
CONCOURS  
DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA SCOLARISATION  
DES FILLES  
B.P: 628 Niamey – Niger**

**FICHE D'IDENTIFICATION DU PROJET D'APPUI A LA  
SCOLARISATION DES FILLES DANS LES  
COMMUNES DE LA REGION DE DOSSO**

---

**DECEMBRE 2014**

# Fiche d'identification :

## Projet de Scolarisation de Filles à Dosso

---

### 1. Introduction

#### Historique

La Belgique, dans son appui au secteur 'Développement rural', a identifié le genre comme volet à part entière. La première phase de l'intervention Augmentation des Revenus des Femmes de la Région de Dosso (ARMFD, PIC 2004-2008) avait pour objectifs de favoriser l'autonomisation des femmes, moteurs du développement rural. L'intervention, dont l'évaluation était positive, a connu une seconde phase (ARMFD II, PIC 2009-2012), afin de consolider et étendre les activités de la première phase. Malheureusement, la deuxième phase a connu de grandes difficultés de mise en œuvre et, après la revue à mi-parcours, a été clôturée de façon prématurée.

Suivant la suggestion du Comité Spécial des Partenaires du 17/04/2014, les reliquats de l'intervention sont ensuite affectés de telle manière qu'ils servent les bénéficiaires du projet ARMFD II, celles-ci ayant reçu très peu d'appuis concrets. Un tiers du reliquat de 2.400.000 EUR a ainsi été affecté au Programme d'Appui à la Mise en place des Entités Décentralisées dans la région de Dosso (PAMED, phase II) qui a désormais un cinquième objectif visant la réduction de la vulnérabilité des femmes à l'insécurité alimentaire et l'allègement de leurs tâches. Un autre tiers a été ajouté au budget de l'intervention Bourses hors projet pour l'attribution de bourses en 2014, avec une attention particulière pour des formations et stages en « genre » et pour des candidatures féminines. Le partenaire nigérien propose une autre action concrète visant les filles et les femmes de Dosso pour le troisième et dernier reliquat, sous forme d'un projet d'accès et de maintien au collège des jeunes filles.

#### Contexte

Le Plan de Développement Economique et Social (2012-2015) du gouvernement nigérien identifie comme défi majeur « *la maîtrise de la croissance démographique pour faciliter l'adéquation entre la demande et l'offre sociale, de manière à préserver les ressources pour les générations futures et promouvoir le développement durable. Ce défi ne saurait être relevé sans une scolarisation adéquate et un maintien de la fille dans le système éducatif, la prise de mesures sur l'interdiction du mariage précoce, l'alphabétisation de la population, l'autonomisation économique de la femme ou la sensibilisation à base communautaire pour un changement de comportement en termes de planification*

*familiale.* » Cette analyse rejoint celle faite dans la note de base (PIC 2009-2012) qui affirme que « *le fort taux de croissance de la population est le plus grand défi pour le développement économique et social du Niger* ». La note affirme que cette croissance démographique empêche le Niger de satisfaire les besoins alimentaires de sa population et entraîne une forte pression sur les ressources naturelles telles que les terres.

Un projet d'accès et de maintien des filles au collège répond surtout au souci d'une plus grande égalité entre filles et garçons. Pour la Belgique, la scolarisation des filles est essentielle à moyen et à long terme pour l'amélioration des conditions de vie en zone rurale et pour l'atténuation de la pression sur les ressources.

Par son Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PDDE 2003-2013), le gouvernement nigérien a énormément investi, surtout dans l'école primaire (cycle de base 1). Les effectifs globaux sont passés de 980.033 élèves en 2003-2004 à 2.166.268 élèves en 2013-2014 (soit un taux d'accroissement annuel de 9,1%). Les écarts entre garçons et filles (passé de 17% en 2001-2002 à 15,5% en 2012-2013) et entre milieu urbain et milieu rural (passé de 35% en 2001-2002 à 19,4% en 2012-2013) se sont améliorés, mais demeurent importants, surtout pour le genre. Ces énormes progrès cachent d'une part l'insuffisance de qualité et d'autre part la pression sur l'enseignement secondaire par l'augmentation des effectifs.

L'enseignement secondaire (niveau collège, cycle de base 2), n'ayant pas bénéficié des appuis du PDDE, est caractérisé par une faiblesse tant en termes d'accès et d'infrastructures, qu'en termes de qualité. Le réseau étendu de collèges créés (souvent sous-paillotes) ou réhabilités dans les communes rurales, connaît des problèmes de ressources humaines, de gestion et de qualité de l'enseignement.

Cette volonté de développer le secondaire n'a pas permis une progression dans l'équité de genre. Ainsi, chez les filles, le taux brut de scolarisation est plus bas au cycle de base 2 qu'au cycle de base 1 (de l'ordre de 18% en 2010). Selon le PDES, « Le faible accès/maintien de la fille dans le système éducatif fragilise ses opportunités de s'affirmer plus tard, de développer ses propres initiatives et de participer pleinement au processus de prise de décision dans la sphère familiale, communautaire, administrative, politique et économique. » Le PDES identifie l'insuffisance de l'offre éducative de qualité comme contrainte principale. Cette contrainte englobe toute une série d'éléments : les infrastructures scolaires, la qualité de l'enseignement, le personnel enseignant, les matériels pédagogiques et les fournitures scolaires, l'animation pédagogique. Le PDES pose le défi de stimuler la demande au niveau des groupes vulnérables de promouvoir la qualité des enseignements.

La Lettre de Politique Educative (2013-2020) est la nouvelle politique du Niger pour consolider et étendre les acquis du PDDE. Son objectif est d'accroître l'accès à l'éducation de base dans un cadre de gratuité et d'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 16 ans. A part des investissements dans les infrastructures et les équipements, le recrutement d'enseignants qualifiés, et des améliorations de la qualité de l'éducation de base, des mesures spécifiques sont programmées en vue de corriger les inégalités et les discriminations dans l'accès, de promouvoir la scolarisation des filles et d'améliorer l'attractivité de l'environnement scolaire.

La qualité insatisfaisante de l'éducation de base 2 est une préoccupation pour l'avenir : il recevra à partir de 2014-2015 un nombre grandissant d'élèves achevant le cycle de base 1. L'augmentation des effectifs concernera principalement les milieux ruraux où les établissements n'accueillent qu'une proportion très limitée des élèves, à des coûts élevés et avec une organisation peu efficiente. Une chute est constatée entre les cycles de base 1 et 2 par la transition brusque entre les deux cycles et le manque d'accompagnement de l'école primaire au collège.

L'accès des jeunes filles au cycle de base 2 en milieu rural est d'autant plus difficile par toute une série de facteurs :

- l'éloignement des établissements, l'inexistence d'internats et de moyens de transport, rendant nécessaire l'aide d'un tuteur ou d'une famille d'accueil, fait que beaucoup de parents hésitent à envoyer leur fille dans une école d'une autre localité ;
- l'absence de structures adéquates pour accueillir les filles : établissements sous pailote, sans tables-bancs, sans latrines séparées, etc. ;
- la qualité de l'enseignement qui fait que les parents ne voient pas sa plus-value et ont une perception négative de ce que la fille y apprendra par rapport à son rôle futur d'épouse et de mère ;
- le type d'école offert aux populations n'est pas toujours celui souhaité : dans beaucoup de zones, les parents hésitent à envoyer leurs filles à l'école typiquement française considérée comme une voie pour la transformation des filles ;
- pour les ménages pauvres, la fille est plus utile en faisant des travaux ménagers qu'allant s'asseoir sur les bancs de l'école ; l'enfant est source de revenus pour sa famille ;
- le mariage précoce qui reste un facteur important d'abandon de la jeune fille.

Le Ministère des Enseignements Secondaires et les PTF pratiquent des approches complémentaires pour favoriser l'accès et le maintien des jeunes filles au cycle de base 2.

Une première approche, l'approche classique, attribue des bourses monétaires aux filles (sous forme d'argent de poche), à leurs familles d'origine et/ou aux familles d'accueil (tutorat). Ensuite, les filles bénéficient de kits d'hygiène et de kits de fournitures scolaires. Cette approche a l'avantage d'être facile à mettre en œuvre et de cibler directement un nombre de filles avec un appui concret et visible. Toutefois, des évaluations montrent qu'un système de bourse est coûteux et pas toujours efficace parce qu'il ne permet pas de toucher une masse critique d'élèves filles et ne peut difficilement être pérennisé sauf en engageant des sommes considérables. En plus, il peut engendrer des effets contre-productifs : la bourse n'améliore pas systématiquement la performance de la fille à l'école, la sélection des bénéficiaires est délicate (notamment l'équilibre entre critères socio-économiques et d'excellence), les bourses sont souvent redistribuées au sein des familles entraînant des jalousies et des conflits, et les familles investissent parfois l'argent dans la préparation des mariages précoces. Selon une des évaluations, la déperdition en cours de route rend le système boursier coûteux pour un résultat plutôt limité.

Une deuxième approche vise plutôt à améliorer les conditions d'accueil des filles (et garçons) en cycle de base 2 et à mobiliser la communauté pour pérenniser les actions. Cela se fait le plus souvent par des projets d'établissement qui cherchent à améliorer la qualité du fonctionnement des structures éducatives et la qualité des enseignements et des acquisitions des élèves. Cette approche de gestion décentralisée des écoles s'appuie sur les communes et les communautés pour trouver des solutions locales aux problèmes qui ne sont pas les mêmes partout. L'ambition est de travailler envers des objectifs pédagogiques, d'intégrer des savoirs pratiques, enfin de rendre l'enseignement plus utile.

## **2. Titre de la prestation de coopération.**

### **Projet de maintien des filles dans l'enseignement secondaire.**

Ce projet utilisera le dernier reliquat issu du projet ARMFD II (Augmentation des Revenus Monétaires des Femmes de Dosso – Phase II) au profit des filles et des femmes vulnérables de la région de Dosso.

Le projet vise à diminuer les disparités entre garçons et filles au niveau du maintien dans l'enseignement secondaire (cycle de base 2) dans les communes rurales de la région de Dosso avec un faible taux de rétention des filles. Plus concrètement, le projet soutiendra le maintien à l'école de X filles issues du milieu rural. Il vise à améliorer les conditions d'accueil et la gestion de l'éducation au cycle de base 2 dans les collèges ruraux d'un nombre de communes rurales<sup>1</sup> de la région de Dosso.

---

<sup>1</sup> La formulation pourrait commencer d'une base de 500 filles bénéficiaires à sélectionner dans les collèges ruraux de quatre communes rurales, à savoir : Koygolo, Kiota, Kiéche et Douméga.

Ce projet doit compléter les efforts faits dans le cadre d'autres interventions au niveau des collèges ruraux (projet d'école, mobilisation communautaire, etc.) et des communes (l'éducation dans le plan de développement communal, renforcement de capacités), mise en œuvre par le Ministère et par d'autres intervenants.

Le projet vise des améliorations directes et concrètes pour favoriser le maintien de la jeune fille au collège. Au lieu de proposer une action uniforme, les initiatives à entreprendre dépendront des conditions locales et des obstacles identifiés par les acteurs locaux et les bénéficiaires. L'implication active des autorités locales et des acteurs communautaires comme les Comités de Gestion Décentralisée des Etablissements Scolaires (CGDES), les Associations des Parents d'Elèves (APE) et les Associations des Mères Educatrices (AME) et les leaders religieux est essentielle pour atteindre les objectifs.

### **3. Ministère désigné pour la préparation et la mise en œuvre**

Le Ministère des Enseignements Secondaires. Le projet sera mis en œuvre par les Directions Régionale (DRES) et Départementales (DDES) des Enseignements secondaires.

### **4. Objectifs général et spécifiques**

#### ***Objectif général :***

Améliorer les conditions de maintien de jeunes filles dans les collèges ruraux de la région de Dosso.

#### **Objectifs spécifiques :**

Maintenir X jeunes filles dans des collèges ruraux des communes de la région de Dosso, pour terminer le cycle de base 2.

### **5. Groupes cibles et localisation de la prestation**

Les groupes cibles directs sont les X filles. Leurs familles et leurs communautés sont des bénéficiaires indirects. Les structures ciblées par la prestation sont les 4 établissements scolaires, leurs structures de gestion communautaires et les communes concernés.

La prestation sera localisée dans des communes rurales de la région de Dosso, caractérisée par un faible taux de rétention de filles. La sélection des communes et des établissements bénéficiaires tient compte de la complémentarité de la prestation avec les interventions d'autres acteurs dans l'enseignement secondaire et avec les autres projets de la coopération belge dans la région de Dosso.

## **6. Relation de la prestation avec le document de stratégie de réduction de la pauvreté et avec les objectifs du millénaire pour le développement**

La prestation s'inscrit dans le Plan de Développement Economique et Social (2012-2015) du gouvernement de Niger. L'axe 5 du PDES concerne développement social et souligne l'importance de la promotion de scolarisation des filles. Le programme de développement de l'enseignement de base (jusqu'à 16 ans) comporte des mesures visant à corriger les inégalités et les discriminations dans l'accès (notamment pour les enfants en zone rurale) et à promouvoir la scolarisation des filles et l'amélioration de l'attractivité de l'environnement scolaire.

La prestation s'inscrit, ensuite, dans les objectifs du millénaire, dont l'OMD 2 qui vise à assurer une éducation pour tous, traite surtout de l'éducation primaire, tandis que l'OMD 3 (promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) a comme cible d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire.

## **7. Synergie avec les autres bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux**

Pour la Belgique au Niger, le genre est un thème prioritaire, même si l'éducation en tant que telle n'est pas un secteur de concentration. La coopération belge s'appuiera alors sur les interventions des bailleurs de fonds actifs dans le secteur de l'éducation et surtout de ceux qui s'investissent dans le renforcement du cycle de base 2 à Dosso.

La prestation tiendra compte des expériences et du travail accompli par les partenaires techniques et financier du secteur de l'éducation, dont la coopération suisse a le rôle de chef de file. En apportant un appui concret et ciblé pour favoriser le maintien des filles, la prestation se veut complémentaire aux interventions de la coopération luxembourgeoise (LuxDev) et Plan International qui accompagnent et soutiennent des collèges ruraux par des projets d'établissement.

La prestation s'appuiera également sur les réalisations du projet PAMED II (Projet d'Appui à la Mise en Œuvre des Entités Décentralisées) – II), un projet de la Coopération Technique Belge qui dynamise et renforce plusieurs communes rurales de la région de Dosso. Le PAMED fournit, entre autres, un appui technique pour l'élaboration des Plans Communaux de Développement (PCD), les budgets, les plans d'actions et les rapports communaux.

## **8. Budget belge et durée indicative de la prestation**

La prestation sera financée par le dernier reliquat de 800.000 euros du projet ARMFD II, clôturé prématurément. Son exécution s'étalera sur une période de quatre ans, pour pouvoir couvrir un cycle complet dans l'enseignement de base 2.



## **9. Mesures qui seront prises pour assurer la durabilité de la prestation**

La prestation a été identifiée pour pallier au manque de réalisations concrètes en faveur des femmes de Dosso par le projet ARMFD II. Il sera donc d'une première importance de maximaliser l'appui aux filles ciblées, tout en minimisant les effets non désirés pouvant mettre en cause les résultats.

L'approche participative et l'implication des acteurs de base et des communautés dans l'identification des obstacles au maintien des filles au collège et dans la mise en œuvre de la prestation, doivent favoriser sa pérennité et sa durabilité.

La prestation sera mise en œuvre par le Ministère des Enseignements Secondaires, et plus concrètement par la Direction Régionale des Enseignements Secondaires (DRES) et les Directions Départementales des Enseignements Secondaires (DDES). Par ce projet, les capacités de ces directions seront renforcées pour assurer la continuité et l'éventuelle multiplication des approches suivies et des actions réalisées par cette prestation.